



Action Continental

Bon de Fr. 50.–

Conditions de participation

Cette promotion est mise en œuvre par AMAG Import SA, Alte Steinhauserstrasse 12, 6330 Cham, Suisse (ci-après «**AMAG**»). La mise en œuvre de la promotion est soumise aux dispositions suivantes, lesquelles s'appliquent dès lors que vous cliquez sur la confirmation correspondante dans le formulaire. AMAG est responsable de l'organisation, du déroulement et de la mise à disposition de cette promotion.

Sont autorisées à participer les personnes physiques âgées d'au moins 18 ans et domiciliées en Suisse ou au Liechtenstein. Les personnes âgées de moins de 18 ans, les collaborateurs et collaboratrices d'AMAG, y compris leurs proches, ainsi que les collaborateurs et collaboratrices des sociétés affiliées à AMAG et les autres personnes impliquées dans la conception et la mise en œuvre de ce bon ne sont pas autorisés à en bénéficier. Les participations multiples pour un bon ne sont pas acceptées. Les bons ne peuvent être ni transmis, ni cédés, ni échangés. Tout versement en espèces est exclu. L'inscription pour bénéficier d'un bon n'oblige pas à l'achat au moyen de ce bon. AMAG se réserve le droit d'exclure à tout moment, sans préavis ni justification, les participants et participantes qui manipulent ou tentent de manipuler le processus d'inscription ou l'obtention du bon et/ou qui enfreignent les présentes dispositions. Cela s'applique également aux participants et participantes qui donnent des informations erronées les concernant.

Un bon Migros unique d'une valeur de CHF 50.– est offert à l'achat d'un jeu (4 pneus) de pneus d'hiver Continental neufs auprès d'un partenaire stop+go participant à l'opération. L'obtention d'un tel bon est possible uniquement en cas d'achat de pneus d'hiver Continental neufs auprès d'un partenaire stop+go participant à l'opération (voir la liste des partenaires stop+go actuels). Après avoir acheté un jeu de pneus d'hiver Continental neufs, l'acheteur signale cet achat à AMAG en téléchargeant la facture correspondante ainsi que ses données personnelles sur www.stopgo.ch. AMAG envoie le bon par e-mail à l'acheteur dans un délai de 14 jours. Cette promotion n'est valable que pour les achats du jeu de pneus d'hiver Continental neufs jusqu'au 30 novembre 2025 au plus tard (date de la facture faisant foi). Les conditions et la durée de validité indiquées sur le bon s'appliquent. L'acheteur consent à l'enregistrement de ses données par AMAG et à la transmission de celles-ci à des entreprises partenaires dans le cadre de la procédure de remise du bon. Toute obligation d'indemnisation de la part d'AMAG et de ses organes, de ses employés et de ses auxiliaires d'exécution, occasionnée par le bon ou en lien avec celui-ci, quel qu'en soit le motif juridique, est, dans la mesure admise par la loi, limitée aux cas intentionnels ou de négligence grave. Ces conditions générales sont régies par le droit suisse.